



LA MSA C'EST AUSSI ÇA !

Risques professionnels accrus, rythmes de travail atypiques, crises agricoles, forte disparité des revenus, isolement géographique, mal-être, épuisement physique et psychologique, transition écologique compliquée à comprendre et à appliquer.

La MSA prend en compte les spécificités et réalités du monde agricole et adapte ses réponses aux besoins de ses adhérents :

- Le soutien aux exploitants et entreprises en difficulté selon un système unique de **gestion des crises** grâce à une enveloppe annuelle de plus de 30 millions d'euros de prises en charge des cotisations (PEC) ; lors des crises agricoles de 2023 (gel, porc, grêle, inondations) plus de 170 millions d'euros ont été exceptionnellement débloqués ;
- **La prévention des risques professionnels**, adaptée aux filières et à leurs évolutions, et dispensée aux exploitants, aux salariés et dans les établissements scolaires agricoles par les experts en santé-sécurité au travail ;
- **La promotion de la santé** et le soutien du « bien vivre » à travers des dispositifs de prévention tels que les « Instants santé » (adhérents éloignés des soins), "Décllic" (personnes en situation de précarité), les ateliers thématiques (seniors, alimentation, addictions, etc.) ;
- **Les prestations sociales complémentaires** permettent d'intervenir en cas d'urgence, d'octroyer des aides aux familles et de porter des actions collectives sur les territoires comme les maisons de santé pluriprofessionnelles, micro-crèches, des actions vers les jeunes : appels à projet, des actions vers les seniors.

- **L'aide au répit** centrée sur l'accompagnement en cas d'épuisement professionnel avec notamment des aides au remplacement pour les exploitants, des aides au départ en vacances ou d'accès aux loisirs, un suivi personnalisé avec une assistante sociale ;
- **Prévention du mal-être** avec le déploiement des sentinelles, formées à l'évaluation du risque suicidaire et relayées par une cellule pluridisciplinaire de prévention qui propose un accompagnement sur-mesure ; la plateforme Agri'écoute avec un accueil téléphonique par des psychologues 7j/7j et 24h/24h ;
- Sur les territoires, en partenariat avec les acteurs locaux, la MSA contribue au **développement social** au moyen d'une offre de services dans les domaines de l'inclusion des personnes en situation de handicap (Solidel), de l'insertion par l'activité économique (Laser Emploi), de l'habitat collectif pour seniors (Marpa) ou de la téléassistance (Présence Verte), l'aide au répit (Bulle d'Air)...

La MSA est reconnue par les pouvoirs publics pour sa présence et ses actions auprès des populations rurales. L'animation des territoires est assurée par les délégués et le personnel de la MSA (travailleurs sociaux, préventeurs, médecins, infirmiers...).

Pour en savoir plus,

rendez-vous sur ateliers-elu.msa.fr